

FICHE THÉMATIQUE

ÉTAT CIVIL DU XX^e SIÈCLE

Pour la **dernière décennie accessible en totalité (1923-1932)**, conformément à l'article L. 213-2, 4° e du code du Patrimoine, seuls les originaux des registres des communes suivantes sont conservés aux Archives départementales et peuvent donc être consultés en salle de lecture (avec restrictions parfois, voir entre parenthèses) :

BRESSUIRE (naissances, mariages et décès jusqu'en 1929) ;
CERIZAY (mariages jusqu'en 1927 seulement, décès jusqu'en 1929) ;
CHICHÉ (naissances et mariages seulement) ;
COURLAY (mariages et décès jusqu'en 1927 seulement) ;
LES AUBIERS ;
MONTIGNY (décès seulement) ;
NUEIL-SOUS-LES-AUBIERS (naissances seulement) ;
OIRON (naissances seulement) ;
PARTHENAY ;
SECONDIGNY ;
THÉNEZAY (naissances seulement) ;
THOUARS ;
VASLES (naissances et mariages seulement).